

Agir contre la salinité : Un enjeu environnemental et économique

La Chambre d'agriculture du Gard travaille sur la salinité des sols dans le Sud du département. Cette action est menée en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et avec le soutien financier de l'Agence de l'eau RMC. Il est urgent d'agir collectivement, 400 ha de vignes sont déjà morts, les enjeux environnementaux et économiques sont importants.

L'augmentation de la salinité des sols dans le Sud du département est déjà visible puisque 400 ha de vignes sont morts sur les 2.600 ha que compte la zone des Sables. Ce constat alarmant est révélateur d'une situation de crise.



La salinité des sols a tué 400 ha de vignes

Une stratégie collective. Les raisons de cette augmentation de la salinité sont multiples. Le changement climatique avec des étés de plus en plus longs et chauds. Les crises économiques de certaines filières agricoles (riz, élevage, roselières) aussi. Avec des impacts sur les productions agricoles, la biodiversité et le tourisme, les enjeux dépassent une approche sectorielle et locale, sur le moyen et long terme. Pour la Chambre d'agriculture, il apparaît urgent d'établir un nouveau règlement de gestion des eaux et un plan d'investissements d'ampleur nationale seul garant du maintien au quotidien des équilibres agro-écologiques de la Camargue, avec trois départements concernés : Gard / Hérault / Bouches-du-Rhône. La stratégie à mettre en œuvre repose sur :

- ✓ Le maintien de volumes suffisants d'eaux douces entrant en Camargue,
- ✓ La gestion concertée de toutes les circulations d'eaux douces (entrées/ sorties),
- ✓ Le maintien du trait de côté et le ralentissement des entrées d'eaux salées.

10 propositions. Les financements de l'Agence de l'eau ont déjà permis de travailler sur cette problématique dans l'objectif d'une adaptation des exploitations agricoles. Ont été réalisées une cartographie des remontées de sel sur les exploitations et des enquêtes auprès des exploitants pour évaluer l'impact (importance et nature). Cette analyse a abouti à 10 actions proposées aux élus, représentants professionnels et organismes techniques qui doivent être maintenant débattues, affinées et mises en œuvre :

1. Les possibilités de barrage anti-sel sur l'étang du Ponant,
2. La retenue de l'eau douce du Vidourle au-dessus des portes (Vidourle canal) afin de garder l'eau douce 5 km au sud de St-Laurent d'Aigouze,
3. Le renforcement du barrage anti-sel du Vistre et la retenue des eaux douces du Vistre en lagunage sur les étangs limitrophes avant renvoi à la mer,
4. La diminution de la salinité dans le canal du Rhône à Sète en augmentant le flux d'eau douce par les VNF* en quantité importante,
5. Le transit massif de l'eau douce du petit Rhône par les étangs et les marais avant d'être restituée au Rhône et à la mer.
6. Le soutien de la mise en culture des parcelles en riz par les MAEC* dans le cadre d'une politique commune aux deux Régions* afin de reconstituer des masses d'eau douce pour peser sur la nappe salée avec un objectif de 5.000 ha de plus de rizières en petite Camargue pour retrouver un état de salinité bien inférieur à celui des années 1990.
7. La gestion coordonnée des masses d'eau douce entre tous les usages : agricole, cynégétique, environnementaux.
8. L'accès à l'irrigation en goutte à goutte à la portée de toutes les productions pérennes par un maillage complet du « plateau » avec en complément des tests d'aspersion.

9. La participation de l'AERMC aux études et à l'élaboration des solutions.
10. L'utilisation des réseaux des ASAS pour évacuer les eaux avec les questions de financement des investissements et fonctionnements.

Grâce au financement de l'Agence de l'eau RMC, ce travail va se poursuivre avec comme prochaine étape, l'élaboration d'un outil de diagnostic de vulnérabilité des exploitations à la salinisation des terres.

** MAEC : Mesures Agro-Environnementales Compensatoires. VNF : Voie Navigable de France. Région Occitanie et Région PACA Provence Alpes Côte d'Azur.*